

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2024, s'est réuni à la salle des Fête des MEES, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2024**  
**Séance du 11 décembre 2024**

**N° 25**

**Objet : Ingénierie et animation  
du programme européen  
LEADER Provence Alpes  
Agglomération – Année 2025**

**Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BONNAFOUX Jeanine, BOYER Christian, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°19), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard ,REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone (à partir du rapport n°4), SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard (jusqu'au rapport n° 27), TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick,

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia

### Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René  
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 20)  
KUHN Francis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à SERY Marie-José  
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à ARENA Antoine  
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BARDIN Chantal

### Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, COUTON Marie-Rose, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

-----  
**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur TEYSSIER Bernard, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu la délibération n° 23-0155 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur du 24 mars 2023 relative à la sélection des Groupes d'action locale 2023-2027,

Vu la délibération n°22 de Provence Alpes Agglomération du 14 juin 2023 concernant la création du Groupe d'action locale « Provence Alpes Agglomération » et le lancement de la programmation LEADER 2023-2027,

Provence Alpes Agglomération est l'instance porteuse du programme européen LEADER pour la nouvelle programmation 2023-2027. Provence Alpes Agglomération est, par conséquent, habilitée à présenter les demandes de subvention concernant l'ingénierie et l'animation de ce programme.

Le programme LEADER Provence Alpes Agglomération a été officiellement retenu par l'autorité de gestion régionale le 24 mars 2023 et une enveloppe de 1 627 702 € de FEADER a été allouée au territoire dont un maximum de 25 % peut être dédié à l'animation et à la gestion du programme.

En 2024, le programme a été lancé de manière effective et des actions d'animation ont été réalisées pour :

- Poursuivre la contribution à l'élaboration des documents nécessaires au bon fonctionnement du programme (notes de procédure, formulaires de demande d'aide, appels à projets) ;
- Participer aux réunions de travail, événements et formations en lien avec le programme LEADER ;
- Animer les réunions du nouveau Comité de programmation ;
- Organiser des événements en lien avec le lancement du programme ;
- Publier le premier Appel à projets ;
- Assurer l'accompagnement des nouveaux porteurs de projets.

En 2025, ce travail va se poursuivre avec en plus le début des instructions des demandes de subventions déposées.

Les dépenses réalisées dans le cadre de ces actions d'animations sont financées à 100% par le programme LEADER.

Par conséquent, le plan de financement pour l'animation du programme LEADER Provence Alpes Agglomération pour l'année 2025 s'établit ainsi :

Dépenses TTC en euros		Recettes TTC en euros	
	Montant total	Financeurs	Montants
Prévisionnel des dépenses de rémunération de personnel	83 976,72 €	FEADER (60% des dépenses éligibles)	66 463,24 €
Frais indirects (15% des frais de personnels directs éligibles)	12 596,51 €	Région SUD PACA (40% des dépenses éligibles)	44 308,83 €
Frais de déplacement (5% des frais de personnels directs éligibles)	4 198,84 €		
Prévisionnel des dépenses sur devis (prestations de services, communication etc.)	10 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>110 772,07 €</b>	<b>Total</b>	<b>110 772,07 €</b>

Considérant que l'ingénierie au service de l'animation et de la gestion du programme est essentielle pour la bonne réalisation du programme ;

Il vous est proposé :

- ✓ D'approuver le plan de financement de l'ingénierie du GAL Provence Alpes Agglomération pour l'année 2025 ;
- ✓ D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Union Européenne (FEADER) ;
- ✓ D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant ;

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

- ✓ De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires et à informer les services instructeurs de toutes modification intervenant dans les éléments du dossier de demande d'aide.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE :

18 DEC. 2024



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com